

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi 2 avril 2024, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert et messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard.

Sont absents : Madame Denise Corneau et monsieur Gilles Payer

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Conseil
 - 1.1 Ouverture de la réunion
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024
2. Finances
 - 2.1 Dépôt et approbation des états financiers 2023
 - 2.2 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires au 31 mars 2024
 - 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2024
 - 2.4 Adoption du taux d'intérêt – exercice financier 2024
3. Dossiers mines
4. Rapport du Maire - présentation des 2 dérogations mineures
5. Période de questions
6. Département de l'Administration
 - 6.1 Correspondance – Annexe III
 - 6.2 Signature de la convention collective
7. Département de la Sécurité publique - sans objet
8. Département des Travaux publics & Hygiène du milieu
 - 8.1 Mandat à UMQ pour l'achat de sel de déglçage des chaussées
 - 8.2 Demande de travaux d'entretien chaussée et accotements, route 321 au ministère des Transports du Québec (MTQ)
 - 8.3 Offre de service – Surveillant et opérateur du réseau d'aqueduc temporaire
 - 8.4 Plan de gestion des actifs en eau (PGA)
 - 8.5 Assemblée générale annuelle Tricentris
9. Département de l'Environnement et de l'Urbanisme
 - 9.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 258 361
 - 9.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 263 373

10. Département des Loisirs, culture et tourisme – développement économique
 - 10.1 Semaine nationale du don d'organes et des tissus
 - 10.2 Appui à la municipalité de Papineauville – Demande de prioriser la reconstruction de l'école St-Pie X
 - 10.3 Tournoi de golf annuel – Centre de Formation Adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN)
 - 10.4 Aide financière - Journée des Héros et l'Exposition d'autos à Chénéville
11. Varia
 12. Période de questions
 13. Levée de la séance

1. CONSEIL

1.1 Ouverture de la séance

2024-04-20873

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-04-20874

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de mars 2024

2024-04-20875

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 exemptée et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Dépôt et approbation des états financiers 2023

2024-04-20876

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport financier 2023 tel que présenté aux membres du Conseil par madame Valérie Tétreault, CPA auditrice, de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier 2023 au montant de 18 950 \$ avant taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 mars 2024

2024-04-20877

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 31 mars 2024 pour un montant total de 121 054.20 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 51 127.93 \$, et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 25062 à 25099
- Les paiements directs 501484 à 501510
- Les prélèvements 6486 à 6538

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2024

2024-04-20878

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 mars 2024 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Adoption du taux d'intérêt – exercice financier 2024

2024-04-20879

IL EST RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2024 soit maintenu à 15 % pour l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE - présentation des 2 dérogations mineures

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance – Annexe III

6.2 Signature de la convention collective

2024-04-20880

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle convention collective des employés syndiqués, laquelle convention a été acceptée par les employés syndiqués.

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la convention collective des employés syndiqués, telle que présentée au Conseil et d'appliquer rétroactivement au 1^{er} mai 2023 l'indexation de la grille salariale;

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise monsieur David Pharand, maire et madame Liette Quenneville directrice générale à signer la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SANS OBJET

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS et DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Mandat à UMQ pour l'achat de sel de déglacage des chaussées

2024-04-20881

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité de Duhamel confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2024-2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Duhamel s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité de Duhamel confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Duhamel s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Duhamel reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2024-2025, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande de travaux d'entretien chaussée et accotements, route 321 au ministère des Transports du Québec (MTQ)

2024-04-20882

CONSIDÉRANT les préoccupations de la municipalité à l'égard de la qualité de vie et de la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de plaintes reçues par la municipalité, au cours de la dernière année, en lien avec l'accotement de la route 321 près de l'intersection du chemin du Lac-Doré Sud;

CONSIDÉRANT QUE la désuétude de l'accotement de la route 321 près de l'intersection du chemin du Lac-Doré Sud d'année en année;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel demande au MTQ de procéder aux travaux de réparation de l'accotement de la route 321 près de l'intersection du chemin du Lac-Doré Sud, le plus rapidement possible;

Que la municipalité de Duhamel demande au MTQ de l'informer de l'échéancier des travaux de réparation;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à ministre des Transports ainsi qu'à M. Mathieu Lacombe, député de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Offre de service - Surveillant et opérateur du réseau d'aqueduc - temporaire

2024-04-20883

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer du bon fonctionnement du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'avoir recourt à un remplaçant au besoin dans le cadre de la surveillance du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE ce poste fait partie de la convention collective par lettre d'entente avec les employés attitrés à cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilbert Brosseau est accrédité auprès de Services Canada et certifié à titre d'opérateur d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilbert Brosseau a déposé une offre de service.

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre de service de monsieur Gilbert Brosseau, sous-traitant à titre surveillant et opérateur d'aqueduc, si cela s'avérait nécessaire;

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel assure M. Gilbert Brosseau avec la mutuelle pour assurance responsabilité civile pour la période indéterminée et mettra fin à celle-ci dès le retour d'un employé.

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte cette offre de service et que celle-ci soit valide jusqu'au 30 septembre 2024 et renouvelable aux 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Plans de gestion des actifs en eau (PGA)

2024-04-20884

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) a mandaté la Fédération Québec des Municipalités (FQM) à accompagner les municipalités dans la réalisation des PGA-Eau à tarif subventionné;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) est un outil qui offre une vision globale des infrastructures en eau présentes sur le territoire et qui permet de mieux planifier et de prendre des décisions éclairées sur les infrastructures afin d'offrir des services durables aux citoyens;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil confirme son intérêt dans la démarche du PGA – Eau auprès de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Assemblée générale - Tricentris

2024-04-20885

IL EST RÉSOLU

QUE madame Marie-Céline Hébert soit autorisée à participer à l'assemblée annuelle de Tricentris qui se tiendra le 22 avril prochain à Thérèse-de-Blainville;

QUE les frais inhérents à cette assemblée soient remboursés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Demande de dérogation mineure – lot 5 258 361

2024-04-20886

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation pour le lot 5 258 361, chemin du Lac-Doré Nord, à Duhamel, a été présentée en bonne et due forme au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment principal construit en cours latérale gauche, dont le coin arrière gauche est implanté à 4.27 mètres de la limite cadastrale gauche;

CONSIDÉRANT QUE la demande est considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE suivant la Loi, un avis a été publié dans le journal local le 15 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accorder la demande de dérogation aux conditions suivantes :

1. Que la rive du lac doit avoir été renaturalisée si elle ne l'est pas déjà, à l'aide de plantes indigènes adaptées à la rive; à raison d'un arbuste par 1,5 mètre de rayon et d'un arbre par 3 mètres de rayon, tout en laissant la couverture herbacée à l'état naturel, à l'exception d'une ouverture permise par le règlement de Zonage 2023-04.
2. Que la conservation des arbres le long de la limite cadastrale gauche soit préservée ;
3. Doit fournir au fonctionnaire désigné un certificat d'implantation des fondations préparé par un arpenteur-géomètre, avant de procéder au remblai du solage, des conduites de raccordement et à l'érection des murs;
4. Que les eaux de pluie soient gérées directement sur le terrain au moyen d'un jardin de pluie, d'une citerne ou d'un puits percolant conformément à l'article 209 intitulé « Gestion des eaux de ruissellement » du règlement de Zonage 2023-04.
5. Que le permis doit être émis dans les 6 mois de l'adoption de la résolution accordant la dérogation.

IL EST RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

ET

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation du CCU et accordant la dérogation mineure présentée par les propriétaires du lot 5 258 361, chemin du Lac-Doré Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 263 373

2024-04-20887

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation pour le lot 5 263 373, chemin du Renard, à Duhamel, a été présentée en bonne et due forme au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction d'un bâtiment secondaire isolé implanté entièrement en marge avant à moins de 15 mètres de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure implique un empiètement jugé excédent aux limites généralement considérées pour des dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment secondaire pourrait être implanté ailleurs sur le lot sans avoir à se soustraire de la réglementation applicable en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne recommande pas d'accorder la demande de dérogation mineure;

IL EST RÉSOLU

QUE suite à la recommandation du CCU le Conseil municipal n'accepte pas la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au lot 5 263 373.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10.1 Semaine nationale du don d'organes et des tissus 2024

2024-04-20888

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 21 au 27 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et de tissus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel désire participer à faire progresser collectivement à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble de ses citoyens et ainsi accroître le nombre de donneurs et de personnes transplantées ;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel appuie Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Appui à la municipalité de Papineauville – Demande de prioriser la reconstruction de l'école St-Pie X

2024-04-20889

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-109 de la municipalité de Papineauville demandant au ministère de l'Éducation du Québec de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de service scolaire au Cœur-des-Vallées;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel appui la municipalité de Papineauville dans leur demande de prioriser la reconstruction de l'école St-Pie X.

QU'une copie de la résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation monsieur Bernard Drainville et à notre député et ministre monsieur Mathieu Lacombe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Tournoi de Golf annuel – Centre de Formation Adaptée Petite-Nation

2024-04-20890

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Formation est un organisme sans but lucratif, qui vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle de la personne présentant une déficience intellectuelle, physique, un trouble du spectre de l'autisme et/ou fonctionnel;

IL EST RÉSOLU

QUE dans le cadre du 4^e tournoi de golf du Centre de Formation Adaptée Petite-Nation, le Conseil de la municipalité réserve une table pour le souper du tournoi de golf annuel du 7 septembre prochain;

QUE des billets seront offerts à des citoyens bénévoles et/ou membres d'association avec participations d'élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Aide financière – Journée des Héros et l'Exposition d'autos à Chénéville

2024-04-20891

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la municipalité de Chénéville dans le cadre de "La journée des Héros et de l'Exposition d'autos" et que la municipalité de Duhamel désire participer financièrement à ces deux événements pour et en partenariat avec la municipalité de Chénéville.

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil autorisent un appui financier de 1000\$ pour les deux activités, à raison de 500\$ l'activité l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-20892

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 20h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière très.